

From:
Sent: 1
To: "i1
Subject: Fwd: Informations urbanistiques terrain r
Bonne réception.

Madame,

Bonjour.

Voici les informations avec cartographies concernant votre terrain.

Celui-ci est repris en zone d’habitat au plan de secteur et l’angle arrière est situé à proximité d’une ligne à Haute Tension gérée par Elia.

Le terrain est situé en zone karstique.

Le terrain est longé en voirie par un axe de ruissellement diffus d’intensité faible à moyenne.

La Commune de Morlanwelz ne possède pas de Guide Communal d’Urbanisme.

Le terrain n’est pas repris dans le périmètre d’un permis d’urbanisation.

Le projet devra donc s’intégrer au cadre bâti existant et être conforme au plan de secteur en vigueur.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous.

Adresse mail : marylene.lauwerys@morlanwelz.be

Ce message reste informel, toute correspondance de la Commune de MORLANWELZ, pour être officielle, doit être revêtue à la fois de la signature du Bourgmestre ou du Membre du Collège communal qu'il délègue et de celle du Directeur Général ou de l'Agent(e) qu'il délègue, conformément aux articles L 1132-3, L 1132-4 et L 1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.). Ce message et toutes ses annexes sont confidentiels et ne s'adressent qu'au(x) destinataire(s) auxquels ils sont transmis. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, veuillez sans délai en informer son auteur et procéder à la suppression de ce message et de toutes ses annexes. La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ce message et de toutes ses annexes auprès de tiers sont formellement interdites et contraires aux dispositions du Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D.). La Commune de MORLANWELZ ne peut être tenue responsable de la contamination par un virus ou d'une modification de son message qui résulterait de sa retransmission.